

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la vente, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain d'environ 170 mètres carrés, située 4, montée de l'Eglise à Saint Genis Laval, à monsieur Mouza qui s'en est porté acquéreur pour l'incorporer à sa propriété contiguë.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait cédée à monsieur Mouza au prix de 30 000 F, compte tenu de l'avis du service des domaines.

Il s'agit d'un délaissé sans intérêt pour la Communauté urbaine, provenant d'un tènement de 270 mètres carrés acquis en 1973 et dont les constructions ont été démolies lors de l'élargissement de la rue des Collonges et de la montée de l'Eglise ;

B - Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 30 000 F en recettes - compte 775 100 - fonction 651 -

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 47 543 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 651 et en recettes - compte 211 800 - fonction 651 -

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 17 543 F en recettes - compte 776 100 - fonction 01, et en dépenses - compte 190 000 - fonction 653.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,